

PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DES COLLÈGES DES PERSONNELS AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE SÉNART FONTAINEBLEAU DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le calendrier électoral en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants des collèges des personnels au conseil de gestion de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'arrêté portant modalités d'organisation des élections pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants des collèges des personnels au Conseil de gestion de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du comité électoral consultatif ;



ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections des représentantes et des représentants des collèges des personnels au conseil de gestion de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), organisées du mardi 24 mars 2026 à partir de 10h00 au mercredi 25 mars 2026 à 16h00 les candidatures suivantes :

Collèges	A	B	C	D	BIATSS
Nom des listes	« Représentativité-Diversité »	« Agir ensemble pour l'IUT : Représenter, écouter, construire »	« Ensemble pour un IUT dynamique et convivial »	« Ensemble pour un IUT dynamique et convivial »	« Collectif IUT »
Nom des listes		« Pour un IUT dynamique et innovant »			« Synergie BIATSS »

ARRÊTÉ 2026-ÉLE-IUTSF-03

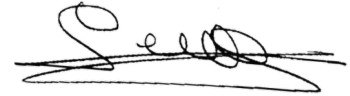
PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DES COLLÈGES DES PERSONNELS AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE SÉNART FONTAINEBLEAU DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page internet dédiée aux élections sur le site de la composante.

Fait à Créteil, le 13 mars 2026

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS